

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ - DRÉPANOCYTOSE

(Circulaire du 10-2-2021 BO n° 9 du 04 -02-2021)

Article D.351-9 du Code de l'éducation – Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans et les assistants maternels, garants de la mise en œuvre, de la lisibilité et de la communication des procédures.

Renseignements administratifs

Enfant

Nom / Prénom

Date de naissance

Adresse

Etablissement d'accueil (nom, adresse)

Assistant maternel (nom, adresse)

Responsables légaux

Lien de parenté	Nom et prénom	☎ Domicile	☎ Travail	☎ Portable	Signature
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.

	PAI 1^{ère} demande	Modifications éventuelles				
Date						
Année scolaire						
Vérification annuelle obligatoire (Protocole d'urgence actualisé, ordonnance récente...)						
Modifications éventuelles						

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur de la structure, le médecin et le service PMI en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à la mise en place. Seuls les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Intervenants autour de l'enfant

Référents	Nom- Prénom	Adresse administrative / Téléphone	Signature et Date
Directeur d'établissement ou assistant maternel			
Représentant du service de restauration			
Service PMI			
Médecin coordonnateur et /ou prescripteur Dr <input type="text"/>			
Médecins spécialiste, services hospitaliers			
Autres infirmières libérales, SESSAD, Kinés etc...			

La famille est chargée de transmettre ce PAI à l'établissement d'accueil ou à l'assistant maternel. Les différents professionnels concernés signeront ce document après lecture et approbation. Ensuite, une copie de ce document sera transmise à l'Antenne médico-sociale de PMI et à l'établissement d'accueil ou l'assistant maternel. L'original sera conservé par les parents tout au long de sa validité.

CONSIGNES A APPLIQUER DANS LE CADRE D'UN PAI

En l'absence d'élément nouveau (hors changement de posologie des traitements), ce PAI sera valable pendant toute la période de l'accueil de l'enfant au sein de cet établissement ou chez l'assistant maternel, sous réserve que :

- les parents fournissent une ordonnance récente (si traitement prescrit) en début de chaque année au chef de structure ou à l'assistant maternel et que les modifications éventuelles de posologie soient indiquées sur la 1^{ère} page de ce document.

- et **que le volet « vérification annuelle obligatoire » sur la 1^{ère} page de ce document soit signé par le directeur ou le chef d'établissement, ou par l'assistant maternel.**

En cas de modifications des besoins de enfant, le médecin traitant ou spécialiste actualisera le PAI et les parents transmettront les nouveaux éléments au directeur de structure ou à l'assistant maternel qui enverra une copie signée ou à la PMI

Mesures pratiques



SAMU : 15

Médecin traitant et/ou spécialiste

NOM, Prénom

Lieu d'exercice

Spécialité

Téléphone



Les médicaments, l'ordonnance, et un double de ce PAI seront placés dans une/des trousse(s) d'urgence étiquetée(s) au nom de l'enfant fournie(s) par les responsables légaux



La date de péremption des médicaments sera régulièrement vérifiée par les responsables légaux qui assureront leur renouvellement



La/les trousse(s) d'urgence sera(ont) rangée(s) dans un endroit non accessible aux enfants et connu de toute personne susceptible d'avoir recours aux médicaments d'urgence



Le chef de structure ou l'assistant maternel veille à la transmission des consignes au personnel de la structure d'accueil. Il est nécessaire que l'ensemble de l'équipe prenne connaissance de ce PAI sous format papier ou numérique

BESOINS spécifiques DE L'ENFANT

Pathologie(s) associée(s) : OUI NON

- préciser :

- avec particularités pour le PAI : OUI NON

- préciser :

L'enfant nécessite-t-il un traitement médical quotidien ?

NON OUI

➤ *Si oui et qu'une prise médicamenteuse est à prévoir sur le temps d'accueil, fournir une ordonnance du médecin traitant et/ou du spécialiste avec prescription détaillée (posologie et horaires de prise)*

Précautions d'hygiène:

- Boissons abondantes, régulièrement réparties, à raison de l/journée**
- Si l'enfant mange dans la structure ou chez l'assistant maternel, lui permettre de se laver les dents (cet enfant est plus sensible que d'autres aux infections)
- Se laver les mains régulièrement (après toutes sorties, manipulations, passage aux toilettes, avant de manger....).
- Prévenir les parents si un ou plusieurs enfants de l'établissement ou accueilli chez l'assistant maternel présente une maladie contagieuse.
- Appliquer une distanciation physique en cas d'enfant malade dans l'environnement local pour la kinésithérapie.

Aménagements des conditions d'accueil :

- Accessibilité des locaux :
 - Accès libre aux toilettes
 - Salle de classe au rez-de-chaussée
 - Accès à l'ascenseur
 - Lieu de repos éventuel
 - Local pour la kinésithérapie ou autres soins
 - Aménagements particuliers à prévoir :

Aménagements en lien avec la température :

Éviter les expositions au froid (tout refroidissement est susceptible de provoquer une crise douloureuse)

Habillement en rapport avec la température extérieure

- En période de grand froid, pas d'activités à l'extérieur

- Éviter les courants d'air et les refroidissements (c'est la chute brutale de température ambiante de 10 degrés ou plus qui expose l'enfant aux crises douloureuses, par le biais du refroidissement ; surtout par temps humide ou vent froid)

En cas de choc, de traumatisme, **pas** de refroidissement physique (type pansement froid- glace)

En période de fortes chaleurs : suivre les recommandations du ministère de la Santé

Aérer et ventiler régulièrement les lieux

Autre (préciser) :

Aménagements spécifiques pour la restauration :

Aménagements à l'extérieur de l'établissement ou du domicile de l'assistant maternel

Déplacements hors de l'accueil possibles sous condition du respect du PAI

Autres aménagements :

PROTOCOLE D'URGENCE (à compléter par le médecin qui suit l'enfant)

Nom

Prénom

Date de naissance

Poids

LA TROUSSE D'URGENCE

LIEU(X) DE DÉPÔT DES MÉDICAMENTS

COMPOSITION DE LA TROUSSE D'URGENCE :

PARACÉTAMOL

IBUPROFÈNE

AUTRE

L'ordonnance détaillée pour les soins et la liste des médicaments à faire figurer dans la trousse d'urgence sera également jointe à ce PAI

PROTOCOLE

Dans tous les cas :

Noter la date, l'heure des signes et des médicaments donnés. Rester à côté de l'enfant. Prévenir les parents mais en utilisant une autre ligne téléphonique, pour réserver l'accès téléphonique au SAMU. **Si vous avez le moindre doute sur la santé de l'enfant, ne pas hésiter à appeler le SAMU pour conseil**

Ne jamais refroidir avec une vessie de glace la zone douloureuse

Situations	Signes présentés	Conduite à tenir
Fièvre (> 38°C) (Y penser si l'enfant frissonne, s'il est couvert de sueurs, s'il refuse de manger, s'il a une soif inhabituelle, s'il paraît plus fatigué...)	- Température < à 38,5°C sans signes associés	Faire boire l'enfant Mettre au repos. Donner du <input type="checkbox"/> Paracétamol (<i>dose</i>) <input type="checkbox"/> Autre <input style="width: 50px;" type="text"/> Appeler systematiquement les parents (une consultation médicale est nécessaire)
	- Température < à 38°5 avec signes associés nommés ci-dessous. - Température ≥ à 38°5	Appeler sans attendre le SAMU (tel 15), citer les médicaments de la trousse d'urgence, la pathologie de l'enfant (Drépanocytose) puis suivre les recommandations du médecin régulateur

<p>Crise douloureuse</p> <p>(Y penser si l'enfant semble fiévreux, abattu, trop calme, s'il se plaint ou s'il se replie sur lui-même...)</p>	<p>- Douleur au niveau des membres, d'intensité modérée</p>	<p>Faire boire l'élève Mettre au repos</p> <p>Donner du <input type="checkbox"/> Paracétamol: (<i>dose</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre <input type="text"/></p> <p><u>Appeler systématiquement les parents</u> Si la douleur persiste au bout de 30 minutes :</p> <p><input type="checkbox"/> Donner ibuprofène : (<i>dose</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre <input type="text"/></p> <p><u>Appeler systématiquement les parents ou le SAMU</u> si les parents ne sont pas joignables (une consultation médicale est nécessaire)</p>
<p>Autres situations possibles</p>	<p>- Douleur intense au niveau des membres, ou ne cédant pas au traitement.</p> <p>- Douleur thoracique, avec ou sans essoufflement.</p> <p>- Douleur abdominale avec ou sans vomissement.</p> <p>Autres : <input type="text"/></p>	<p>Appeler <u>sans attendre les parents</u> et le SAMU (tel 15), citer les médicaments de la trousse d'urgence, la pathologie de l'enfant (Drépanocytose) puis suivre les recommandations du médecin régulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Donner paracétamol: (<i>dose</i>)</p>
	<p>- Anémie aigue : Pâleur, altération de l'état général, fatigue d'apparition brutale</p> <p>- Essoufflement, gêne respiratoire.</p> <p>- Perte de la mobilité d'un membre, transitoire ou non</p> <p>- Augmentation de volume de l'abdomen. - Vomissements</p> <p>- Traumatisme</p> <p>- Autres : <input type="text"/></p>	<p>Appeler <u>sans attendre le SAMU</u> (tel 15) , citer la pathologie de l'enfant (Drépanocytose) et suivre les recommandations du médecin régulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Donner paracétamol: (<i>dose</i>)</p>